



DOSSIER PRESSE

SAMEDI 07 FÉVRIER 2026



Inauguration de la passerelle André Erbland à Brunstatt-Didenheim

Pont André Erbland, 11 Rue de Brunstatt

CONTACT PRESSE

Orlane FOUCault | Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47 · orlane.foucault@m2A.fr

Sommaire

La passerelle André Erbland, un projet emblématique en faveur des mobilités douces porté par la commune de Brunstatt-Didenheim	03
Les chiffres clés des projets	05
La politique cyclable de m2A	08
La Collectivité européenne d'Alsace engagée pour le vélo	10
Décarbonation et Mobilité : l'Etat investit massivement pour des déplacements plus durables	11

LA PASSERELLE ANDRÉ ERBLAND, UN PROJET EMBLÉMATIQUE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES PORTÉ PAR LA COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

Située au cœur de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), autorité organisatrice des mobilités (AOM) qui vient d'adopter son Réseau Express Vélo (REV) pour mailler son territoire, la commune de Brunstatt-Didenheim s'est inscrite dans cette volonté forte et partagée de favoriser les mobilités douces, en se donnant comme ambition de permettre aux piétons et cyclistes de relier l'ensemble du territoire en toute sécurité.

Ainsi, la commune de Brunstatt-Didenheim a porté un projet emblématique à la fois sur le plan symbolique, avec la passerelle André Erland, et sur le plan technique, en y adossant les travaux du giratoire à proximité en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace, et ceux de la voie verte attenante pilotés par m2A, et ce avec le soutien de l'Etat.

Un projet de passerelle emblématique pour la commune de Brunstatt-Didenheim

La nouvelle passerelle sur l'Ill, située à mi-chemin entre les deux communes déléguées de Brunstatt et de Didenheim, constitue un élément symbolique de la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2016.

Cette passerelle réunit également les collectivités autour d'un même projet, puisqu'elle a été soutenue financièrement à la fois par l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), illustrant ainsi son caractère déterminant à l'ensemble des niveaux de collectivités.

Au-delà de cette dimension symbolique, le projet vise à la fois à sécuriser et à favoriser les mobilités douces, afin que piétons comme cyclistes puissent relier l'ensemble du territoire en toute sécurité.

D'une longueur de 40,32 mètres et d'une largeur de 3 mètres, cette passerelle de 46,5 tonnes a été posée au-dessus de l'Ill en présence des habitants le 5 novembre 2025.



Une passerelle intégrée dans un projet structurant en faveur des mobilités douces

Le projet de la passerelle est en effet de plus grande envergure encore puisqu'il intègre deux autres projets d'aménagements pour faciliter les déplacements des piétons et cyclistes sur le territoire de la commune.

Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre du jalonnement cyclable reliant la commune à l'EuroVelo 6 (EV6) "Atlantique - Mer Noire".



- **La création d'un carrefour giratoire sécurisé et adapté aux modes doux**

En effet, la commune de Brunstatt-Didenheim a pu associer la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au projet de passerelle à travers les travaux de création d'un giratoire devant la déchetterie, permettant la prise en compte de la liaison cyclable à cet endroit.

A l'intersection entre la rue principale Arthur Ashe - RD433 et la rue de la Libération - RD8bis sur la commune de Brunstatt-Didenheim, un giratoire à quatre branches est aménagé de manière à sécuriser le carrefour. Il est accompagné par la mise en place de voies vertes à destination des piétons et des cyclistes.

Ce chantier débuté le lundi 3 novembre doit s'achever fin février, sous réserve des conditions météorologiques favorables, tout en tenant compte de la circulation quotidienne importante sur cet axe (11 340 usagers par jour à l'intersection des rues Arthur Ashe et de la Libération, dont 280 poids lourds).

Le budget prévu pour cette opération (giratoire et voie verte) s'élève à 1,1 million d'euros TTC, la Collectivité européenne d'Alsace prenant en charge 29%, la Commune de Brunstatt-Didenheim 54% et m2A 17%.

- **L'aménagement d'une voie verte par la commune et m2A**

La commune s'est également associée à m2A pour l'aménagement de la voie verte située entre le giratoire et la passerelle.

En cohérence avec son schéma directeur cyclable, le Réseau Express Vélo (REV), et sa démarche de co-construction, m2A s'est associée à la commune de Brunstatt-Didenheim pour coordonner l'aménagement d'un itinéraire de voie verte structurant, puisqu'il répond à l'objectif de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement privilégié pour les déplacements quotidiens.

m2A a confié à la Collectivité européenne d'Alsace la maîtrise d'ouvrage des travaux de la liaison cyclable entre la passerelle et le carrefour giratoire afin de coordonner ces travaux avec le chantier d'aménagement du giratoire. Les travaux de la liaison cyclable entre la passerelle et le carrefour giratoire seront réalisés entre le mois de mars 2026 et le mois d'avril 2026

m2A participe au financement de la voie verte, ainsi qu'à celui de passerelle elle-même, pour un investissement global de pas moins de 222 000 € HT :

- **85 000 € HT pour la voie verte** (102 000 € TTC, soit 100 % du budget),
- **100 000 € HT pour la passerelle** (18 % du budget).



LES CHIFFRES ET DATES CLÉS DU PROJET

1. LE PROJET DE PASSERELLE

Longueur de la passerelle : 40,32 mètres
Largeur de la passerelle : 3 mètres de largeur utile
Masse de la passerelle : 46,5 tonnes

Financement : coût total du projet de 541 000 € HT, soit 649 200 € TTC

- **Participation de l'État : 108 215 € (20 %)**
- **Participation de la Collectivité européenne d'Alsace : 100 000 € (18 %)**
- **Participation de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) : 100 000 € HT (18 %)**
- **Participation de la Commune : 232 785 € (44 %).**

Maîtrise d'œuvre :

- **BEREST Rhin Rhône**

Sous-traitants :

- **SEDIME Bureau d'études structure**
- **TEKTO Ingénierie**



Entreprises engagées dans le projet :

- **Fondations / Génie civil :**

SOGEA EST BTP

- **Charpente métallique :**

GIAMBERINI & GUY

- **Voirie et réseaux divers :**

GIAMBERINI & GUY



2. LE PROJET DE GIRATOIRE

Nombre de branches : 4

Financement : coût total du projet de 1 100 000 € TTC

- **Participation de la Collectivité européenne d'Alsace : 319 000 €**
- **Participation de la Commune : 594 000 €**

Maîtrise d'ouvrage :

- **Collectivité européenne d'Alsace (CeA) - Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM)**

3. LE PROJET DE VOIE VERTE

Longueur de l'aménagement : 265 mètres de long

Largeur de l'aménagement : 3 mètres de large

Financement : coût total du projet de 85 000 € HT, soit 102 000 € TTC

- **Prise en charge à 100% par m2A : 102 000 € TTC**
- **Participation de la Commune : mise à disposition foncière**

Maîtrise d'ouvrage déléguée :

- **Collectivité européenne d'Alsace (CeA)** - Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités (DRIM)

Entreprises engagées dans les deux projets (giratoire et voie verte) :

- **Voirie :**
COLAS
- **Eclairage :**
PONTIGGIA
- **Signalisation verticale et horizontale :**
Signature



*Vue de l'aménagement de l'intersection RD8bisI et RD433
avec jonction vers la voie verte existante*

4. LE CALENDRIER DES TRAVAUX

Après notification du marché de maîtrise d'œuvre à BEREST Rhin Rhône fin 2023, les dates marquantes sont les suivantes :

- 23 février 2024 : 1^{re} réunion de démarrage des études
- De février 2024 à janvier 2025 : remise en phase de l'avant-projet sommaire (APS), de l'avant-projet (AVP), des études de projet (PRO) et du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- 7 février 2025 : notification des marchés de travaux
- 6 mars 2025 : démarrage des travaux de génie civil (fondations spéciales + fondations de l'ouvrage) pour une période de 4 mois
- **5 novembre 2025 : pose de la passerelle sur ses appuis**
- Décembre 2025 : travaux de voirie et raccordement de la passerelle sur les voies cyclables
- **18 décembre 2025 : ouverture aux usagers** et réception définitive des lots 1 et 2
- Janvier 2026 : plantations et pose des gardes corps pour le lot 3
- **07 février 2026 : inauguration de la passerelle André Erbland**
- Printemps 2026 : réception définitive pour le revêtement superficiel en résine.

LA POLITIQUE CYCLABLE DE m2A

Le développement des mobilités douces, et en particulier de l'usage du vélo au quotidien, est une priorité de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), dont la politique cyclable s'inscrit dans les objectifs de son « Plan Climat Nouvelle Donne ». L'importance de ce mode de transport a clairement été affirmée pendant la concertation qui s'est tenue sur la stratégie mobilité durable entre 2021 et 2022.



Ainsi, en plus des mesures prévues dans le cadre du Projet de Territoire « Vision 2030 » et du « Plan Climat Nouvelle Donne » de m2A, les élus et partenaires de l'Agglomération ont défini **un Réseau Express Vélo intercommunal, qui permettra de relier les principaux points d'attraction du territoire, via des itinéraires directs, confortables, continus et sécurisés.**

Ce réseau d'« autoroutes à vélo » s'adressera à tous, de 7 à 97 ans, et devrait participer significativement au développement de la pratique du vélo, qui est essentielle pour relever les défis de la transition environnementale et de l'amélioration de la qualité de l'air. La voie verte à Brunstatt-Didenheim en est un des maillons.

Par ailleurs, m2A poursuit :

- **la réalisation d'aménagements cyclables,** avec le souhait d'accélérer le rythme de ces dernières années, qui était en moyenne de 5 km par an,
- **le développement du Vélo à Assistance Electrique (VAE)** : il s'agit d'encourager son usage particulièrement pertinent pour les déplacements sur des distances importantes à l'échelle de l'agglomération.
- A ce titre, m2A a acquis une flotte de **plus de 600 vélos à assistance électrique**, dont 100 nouveaux VAE en 2025. Ils sont mis à la disposition des habitants et entreprises de l'agglomération en location longue durée. Le service de location est assuré pour le compte de m2A par l'association Médiacycles. Depuis juillet 2025 les abonnements annuels sont désormais possibles.
- **Le dispositif VéloCité** s'est quant à lui développé de la ville-centre à 7 autres communes limitrophes (8 au total), avec la mise en service à terme 640 vélos à assistance électrique supplémentaires en libre-service.



L'investissement de m2A pour ces deux dispositifs (VAE et VéloCité) est de 2 938 267 € HT, avec le soutien financier de l'Etat via le « Fonds vert » à hauteur de 1 000 000 € (34%).



- **l'amélioration de l'offre de services aux cyclistes en matière de stationnement** (pose d'arceaux à vélo, création de parkings vélo...),
- **la promotion du cyclotourisme** : Le territoire de l'Agglomération est en effet traversé par 3 « EuroVelo routes » : l'EuroVelo 5 (Via Romea Francigena), l'EuroVelo 6 (Atlantique - Mer Noire) et l'EuroVelo 15 des fleuves (Véloroute Rhin), ainsi que par l'itinéraire des 3 Pays.

m2A entend ainsi poursuivre le développement des infrastructures et des services à destination des cyclotouristes.

Les chiffres clefs de la politique « Vélo » de m2A

m2A compte aujourd’hui :

- **411 km** d'aménagements cyclables,
- **5 766 arceaux à vélo,**
- **Plus de 1200 vélos à assistance électrique (VAE)**
 - 610 VAE mis en location longue durée (gestion du parc par Médiacycles)
 - 640 VAE en libre-service via VéloCité
- **64 stations VéloCité pour 640 vélos à assistance électrique,** déployées dans 8 communes de l'Agglomération.

m2A consacre près de 8 millions d'euros aux projets en faveur des vélos dans sa Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2020/2026. Ce chiffre comprend aussi bien les projets sous maîtrise d'ouvrage m2A que les subventions versées par m2A aux communes ou à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) lorsqu'elles sont porteuses du projet.



VéloCité
VAE en libre-service



Médiacycles
VAE en location longue durée

LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ENGAGÉE POUR LE VÉLO

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'est engagée dans une stratégie globale de transition énergétique en prenant 30 engagements pour améliorer, d'ici 2030, la biodiversité et lutter contre le changement climatique. Les mobilités douces et l'intérêt porté aux déplacements raisonnés constituent l'un des axes de cette stratégie avec l'aménagement d'un vaste réseau de pistes cyclables à l'échelle alsacienne.

La Collectivité européenne d'Alsace aménage, en tant que maître d'ouvrage, de nombreux itinéraires. **L'Alsace compte près de 5 000 km d'itinéraires cyclables, ce qui la place dans le peloton de tête des territoires cyclistes.**

La Collectivité européenne d'Alsace soutient aussi fortement les communes et EPCI (financièrement mais aussi en termes d'ingénierie) dans la réalisation de leurs projets vélo, tout en multipliant les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes de ses concitoyens (animations dans les collèges autour des mobilités durables par exemple).

Concernant les projets et chantiers routiers, la dimension des mobilités douces est prise en compte dès que possible, avec la création d'itinéraires et de passerelles cyclables, d'axes partagées.

Du nord au sud de l'Alsace, les itinéraires cyclables structurants permettent de parcourir les territoires à la découverte de points d'intérêts touristiques tout en reliant les principaux pôles générateurs d'emplois.

Depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en 2021, et le lancement d'un vaste plan vélo à l'échelle de l'Alsace, 11 millions d'euros ont été investis en faveur du vélo dans les territoires :

- 7 100 000 € pour l'aménagement de nouveaux itinéraires,
- 2 000 000 € pour l'entretien du réseau,
- 1 500 000 € pour le cofinancement des projets vélo des partenaires,
- 250 000 € pour les interventions de sensibilisation sur la sécurité routière, et l'usage du vélo dans les collèges,
- 150 000 € au titre de l'ingénierie.

DÉCARBONATION ET MOBILITÉ : L'ÉTAT INVESTIT MASSIVEMENT POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS DURABLES

Dans sa déclaration de politique générale du 14 janvier 2025, le Premier ministre a rappelé que le plan vélo et marche 2023-2027 devait être doté des moyens qui lui sont nécessaires.

50 M€ destinés au financement des infrastructures cyclables ont été annoncés pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités.

L'État s'engage en 2025 aux côtés des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale pour faire du vélo une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité ou combinés aux transports collectifs pour de plus longues distances.

L'Etat mobilise :

- **le fonds vert** dédié aux aménagements cyclables, au développement des mobilités durables en zones rurales et aux aménagements cyclables en zone ZFE-m,
- **le volet mobilités douces du contrat État-Région 2023-2027 de 95 M€** qui prévoit depuis septembre 2024 un mécanisme d'aide aux aménagements cyclables inscrits aux schémas des véloroutes au niveau national ou régional,
- **le programme AVELO 3 de l'ADEME**, agence de la transition écologique, sur la période 2023-2026 avec un budget de 30 M€.

A l'horizon 2027, l'ambition de l'État dans le Haut-Rhin est de développer et de participer au financement de 255 kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés supplémentaires.

La stratégie nationale bas carbone vise à atteindre la neutralité carbone en 2050. Multiplier par trois la part modale du vélo dans nos déplacements quotidiens est un des leviers de la trajectoire de décarbonation de l'État en passant de 2,7% en 2017 à 9% en 2024 puis à 12% en 2030.